

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2021-67

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière : Autres
actes de gestion du
domaine public

OBJET :
CLASSEMENT
DANS LE
DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL –
AIRE DE
STATIONNEMENT
« ESPACE
GERMAIN
CAUSSINUS »

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 19.03.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 19.03.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 08 AVR. 2021

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2021,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT
Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-
VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL
Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. GRIMAUD Bernard donne procuration à Mme GRANIER Prèscillia,
M. BARBAUD Pierre donne procuration à M. MAUGARD Patrick,
Mme BOURREL Marie-Claude donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,
M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents : M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de l'unité
foncière cadastrée section AC n° 1028, d'une superficie de 457 m², située à
l'angle de la rue du Moulin Vieux et du Boulevard Lapasset, à proximité de
l'Espace Tuffery.

Dans le cadre du permis d'aménager référencé 1107619M0004 du 29 aout
2019, la Commune a réalisé une aire de stationnement comprenant 16
emplacements dont 1 à destination des personnes à mobilité réduite. Cet
équipement public est dénommé « Espace Germain Caussinus ».

Il précise qu'au regard de l'article L.2111-1 du Code de la Propriété des
Personnes Publiques, le domaine public d'une personne publique est constitué
des biens lui appartenant qui sont soit affectés à l'usage direct du public, soit
affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un
aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

A ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter la parcelle telle
qu'elle est matérialisée sur le plan annexé à la présente dans le domaine public
communal.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 26 mars 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le classement dans le domaine public de la parcelle à usage d'aire de stationnement, cadastrée section AC n° 1028, dénommée « Espace Germain Caussinus ».

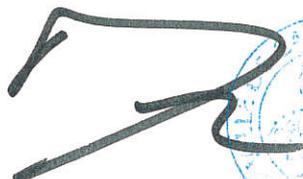
INDIQUE que la délibération sera transmise au Centre des Impôts Fonciers pour modification cadastrale et exonération de la taxe foncière non bâtie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

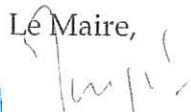
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 mars 2021.

Ampliation faite le :
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
Par publication le :
Par délégation, Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Le Maire,


Patrick MAUGARD